

## Droit de succession au maroc

## Par Ernet, le 14/03/2018 à 13:19

Bonjour , mon pere est décédé (il avait la double nationalité française et marocaine ) .au maroc il a laissé des maisons et des comptes bançaires . Sachant qu'il etait résidents français et moi aussi devrais-je payer des droit de mutation en france sur ces biens ? Merci infiniment pour vos réponse [smile9]

## Par Visiteur, le 15/03/2018 à 14:08

Bonjour,

Nous ne sommes pas spécialisés en droit marocain Il y a par ailleurs des convention internationales

AVEZ VOUS VU UN NOTAIRE?

A toutes fins utiles

http://www.fdm-maroc.org/wp/tout-savoir-sur-les-successions-internationales/